

## *Conseil communal de La Tour-de-Peilz*

### **Motion de Jacques Vallotton relative à l'information de la Municipalité sur la Conférence des syndicats du district de Vevey (CSD)**

La Municipalité de La Tour-de-Peilz dans sa réponse du 11 juin 2007 à l'interpellation du 9 mai 2007 du soussigné explique qu'elle « n'entend pas donner d'information particulière sur les discussions ayant cours au sein de la Conférence des syndicats ». Cette décision de la municipalité a suscité de ma part l'annonce du dépôt d'une motion sur cet objet le 27 juin 2007. C'est pourquoi je demande aujourd'hui par voie de motion :

*de porter, lors de chaque trimestre, à l'ordre du jour des séances du Conseil communal, un point intitulé « Information de la Conférence des syndicats du district de Vevey ».*

Je propose de renvoyer cette proposition à l'examen d'une commission du Conseil communal.

### **Développement**

Ces dernières années, je suis déjà intervenu à plusieurs reprises devant le Conseil communal de la Tour-de-Peilz pour demander que les membres de ce Conseil soient mieux et plus régulièrement informés sur la politique régionale qui se développe au sein de la Conférence des syndicats du district. Ma demande appuyée et signée par plusieurs membres de ce conseil venant de divers horizons politiques avait reçu des assurances de la part de l'ancien syndic Alain Matthey.

Après un nouvel appel du pied, ce printemps, la réponse de la nouvelle municipalité est négative. Aussi suis-je conduit à déposer une motion. Elle est identique à celle qui a été acceptée à une nette majorité par le Conseil communal de Vevey le 10 novembre 2005. Depuis ce vote, tous les trois mois, le syndic de la ville voisine informe les membres du Conseil de ce qui se passe à la Conférence des syndicats. C'est instructif et loin d'être anodin comme on peut s'en rendre compte en consultant les procès-verbaux du législatif veveysan. Il est difficile d'admettre que le Conseil communal de notre ville ne mérite pas, lui aussi, d'être mis au courant des affaires régionales de manière plus suivie. Cela ne pourra que l'aider de manière générale dans ses choix et, en particulier, lorsqu'un projet régional fera l'objet d'un vote.

A relever que la Conférence des syndicats des trois villes de la région (Montreux, La Tour-de-Peilz et Vevey), fondée avant celle des syndicats du district, publiait il y a une vingtaine d'années son ordre du jour dans la presse. On constate donc aujourd'hui une régression et c'est le silence qui règne de la part des conférences de syndicats. On prend connaissance seulement beaucoup plus tard, quand tout est déjà joué, par le biais de rapports rédigés sous la forme de bilans d'activité ou de projets déjà rédigés de toutes pièces, quels sont les travaux qui sont concoctés au sein de la Conférence des syndicats. Les principaux dossiers politiques de la région y sont pourtant débattus et examinés tout au long de l'année. C'est le Service des affaires intercommunales, bras administratif de la Conférence des syndicats, qui étudie et finalise les projets sur mandat de celle-ci. Les Conseils communaux sont ensuite réduits à entériner tels quels les projets soumis à leur approbation, car chaque modification entraînerait un nouveau vote dans chacun des dix Conseils de la Riviera. Même si les projets régionaux sont en général de bonne facture, cette manière de procéder s'apparente à un passage en force et n'est pas démocratique. Pour remédier à cet état de fait, et dans le cadre des institutions

actuelles, une meilleure continuité dans l'information régionale permettrait à la population et à ses élus de mieux saisir dès le début les choix sur la régionalisation, de les appuyer, de les améliorer, voire d'en suggérer de nouveaux. Et ceci avant que les décisions prises dans un petit cénacle ne soient présentées comme inéluctables, à prendre ou à laisser.

S'il est vrai que Conférence des syndics n'a pas de statut légal, ce que personne ne critique dans les circonstances actuelles, ce n'est pas une raison pour qu'elle ne fonctionne pas comme tout organe politique en faisant de la communication. C'est aujourd'hui la règle de base de toute institution à caractère public, qu'elle ait des statuts ou non. Pour ne prendre qu'un exemple, une conférence du G8, des huit pays les plus puissants du monde, qui n'a pas non plus de statut légal, fait l'objet d'une communication abondante, en flux continu, avant, pendant et après. La Conférence des syndics du district, qui est en outre un organisme de proximité, a tout autant le devoir de mieux faire connaître ses travaux, ce d'autant plus qu'ils concernent de manière concrète les 70.000 habitants de la Riviera. D'ailleurs, la Constitution vaudoise est explicite à ce sujet à l'art 41 : « L'Etat et les communes informent la population de leurs activités selon le principe de la transparence ». Et la loi cantonale sur l'information qui en découle est encore plus explicite à l'art. 3 : « Les autorités informent sur leurs activités d'intérêt général et elles développent les moyens de communication propres à expliquer leurs objectifs, leurs projets, leurs actions, ainsi qu'à faciliter les échanges avec le public. L'information est donnée de manière exacte, complète, claire et rapide ». On peut donc légitimement se demander si la Conférence des syndics est dans son droit d'agir comme elle le fait aujourd'hui.

La proposition de la motion, précisons-le, ne prétérte en rien la séparation des pouvoirs entre les membres des exécutifs et les parlements locaux. Elle demande à la Municipalité un point d'information, mais celle-ci continue de garder la main sur le type d'information qu'elle souhaite donner. C'est elle qui décide ce qu'elle veut dire, développer, ou éventuellement passer sous silence un point pour une raison majeure.

Une meilleure communication dans le domaine régional a une portée politique indéniable. Qu'on veuille l'ignorer ou non, c'est un fait : la collaboration régionale sur la Riviera prend de plus en plus d'ampleur et elle se développe en général, soulignons-le, dans un excellent état d'esprit. Des édiles d'autres régions vont jusqu'à nous envier. Mais ce n'est pas une raison pour continuer de faire de la politique régionale, en petit comité et en catimini, comme si on craint de souligner que toujours plus de dossiers ont une dimension régionale et que les solutions dépassent les limites communales.

Mieux communiquer sur la politique régionale permettrait de mieux affirmer, de mieux souligner l'identité d'une région en constant développement, dynamique et porteuse d'avenir. Faire de la politique régionale sans le dire, en restant presque muet, sans vouloir la mettre en avant, c'est faire une politique au rabais, comme si on voulait mettre une sourdine à la réalité de l'entité régionale politique de plus en plus crédible que forme aujourd'hui la Riviera.

La proposition figurant dans la motion a pour but d'améliorer l'information dans un domaine devenu aujourd'hui fondamental. Les citoyens de la Riviera et leurs représentants au sein des Conseils des communaux méritent une communication de qualité à la hauteur des choix politiques en jeu.

7.10.2007